

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

Novembre 2022 - RAAE n° 115 du 4 novembre 2022
publié le 4 novembre 2022

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél : 01 34 20 29 39
mél : pref-raa95@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET

Arrêté n° 2022- 0850 du 2 novembre 2022 autorisant la société « First Sécurité Privée » à exercer des activités de surveillance et de sécurité sur la commune de Pontoise du vendredi 4 novembre au mercredi 16 novembre 2022 à l'occasion de la Foire Saint-Martin.

1

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Service départemental

Arrêté n° 2022-001 du 03 novembre 2022 portant modification de la composition du Conseil départemental pour les anciens combattants, victimes de guerre et la mémoire de la nation.

4

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Déclaration n° 0100006011 - Récépissé et courrier donnant accord relatif au projet de construction d'immeubles de logements sur la commune d'OSNY.

6

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTEUIL

Décision n° DG/26/2022 du 24 octobre 2022 portant délégation de signature à M. Alseny DIALLO

8



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Arrêté n° 2022 – 0850 autorisant la société « First Sécurité Privée » à exercer des activités de surveillance et de sécurité sur la commune de Pontoise du vendredi 4 novembre au mercredi 16 novembre 2022 à l'occasion de la Foire Saint-Martin

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.613-1 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret du Président de la République du 9 mars 2022, nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Thomas FOURGEOT en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°22-0140 du 19 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Thomas FOURGEOT, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Val-d'Oise ;

VU l'autorisation n° AUT- 092-2118-02-20-20180573442 du 20 février 2019 délivrée par Monsieur le président de la commission locale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France Ouest à la société « First Sécurité Privée » ayant son siège social au 4, avenue Laurence Cély à Asnières-sur-Seine (92600) à exercer ses activités de surveillance ou de gardiennage ;

VU l'agrément n° AGD-092-2023-07-02-20180146415 délivré le 2 juillet 2018 par Monsieur le président de la commission locale d'agrément et de contrôle Ile-de-France-Ouest à Monsieur Imed BENKHALIFA né le 28 février 1990 à Khenchela (Algérie), en qualité de dirigeant d'une société de sécurité privée ;

VU la demande présentée par Monsieur Imed BENKHALIFA, agissant en qualité de dirigeant de la société « First Sécurité Privée », à la requête de la commune de Pontoise, tendant à exercer des activités de surveillance et de sécurité, du vendredi 4 novembre au mercredi 16 novembre à l'occasion de la Foire Saint-Martin ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un tel dispositif sur la voie publique est de nature à assurer la sécurité de la manifestation, par des gardes non armés ;

SUR proposition du directeur de cabinet,

Arrête

ARTICLE 1er : La société « First Sécurité Privée » est autorisée à exercer, des activités de surveillance et de sécurité, du vendredi 4 novembre au mercredi 16 novembre à l'occasion de la Foire Saint-Martin organisée par la commune de Pontoise.

ARTICLE 2 : Cette surveillance sera effectuée par les agents de sécurité figurant dans la liste, jointe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les agents visés à l'article 2 ne pourront être armés et leur tenue vestimentaire ne devra pas prêter à confusion avec celle des fonctionnaires de police ou militaires de la gendarmerie nationale et devra comporter au moins deux des insignes reproduisant la dénomination ou le sigle de l'entreprise et placés de telle sorte qu'ils restent apparents en toutes circonstances.

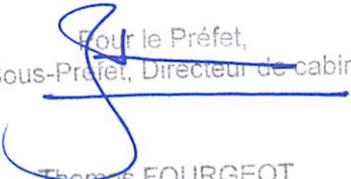
ARTICLE 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du code de la sécurité intérieure.

ARTICLE 5 : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, est accordée du 4 novembre au 16 novembre 2022.

ARTICLE 6 : Le directeur de cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise et le maire de la commune de Pontoise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est notifiée à Monsieur Imed BENKHALIFA, dirigeant de la société « First Sécurité Privée » et au délégué territorial Île-de-France du CNAPS.

Cergy, le 02 novembre 2022

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Thomas FOURGEOT

CLIENT : VILLE DE PONTOISE
EVENEMENT : FETE SAINT-MARTIN

EVENEMENT DU 4 AU 16 NOVEMBRE 2022

NOM	PRENOM	Date de naissance	Lieu de naissance	STATUT	N° CARTE PRO	CNI/TS	N°	Date expiration
BA	ABOU	03/06/1969	GOUDOUDE DIOBE	ADS	CAR-091-2025-02-19-20200121621	CARTE IDENTITE	190691250712	03/06/2034
BITOUNGUI	JOSEPH	23/04/1990	YAOUNDE	ADS	CAR-094-2026-08-03-20210449958	TITRE DE SEJOUR	AJS2BO29U	07/10/2027
DIA	MAMADOU	15/12/1979	KAEDI	ADS	CAR-091-2025-09-16-2020 0398143	CARTE IDENTITE	100391100069	14/11/2031
DIOUF	MOUHAMED	29/03/1961	DAKAR	ADS	CAR-093-2024-07-19-20190332616	TITRE DE SEJOUR	OHAQ2JRME	14/11/2031
GAGOU	HAMZA	13/12/1986	BINGERVILLE	ADS	CAR-093-2025-02-19-2020 0715070	TITRE DE SEJOUR	9303398210	19/09/2022
KARAMOKO	VAKARAMOKOTCHE	01/07/1981	ABIDJAN	ADS	CAR-095-2025-03-11-20200216246	TITRE DE SEJOUR	2BP1XUNN7	07/07/2024
KHELLAF	LAYECHE	30/06/1975	MEGGADA	ADS	CAR-095-2025-08-03-20200485100	CARTE IDENTITE	111095100886	13/10/2021
LAH	SEYDOU	01/01/1964	MALI	ADS	CAR-093-2024-04-09-2019008953	TITRE DE SEJOUR	1BW08397V	08/01/2023
LOUTOULI	ABDELAZIZ	30/05/1972	SBOUYA	ADS	CAR-095-2027-04-25-20220576316	TITRE DE SEJOUR	G4Z9P2ZCM	03/06/2026
MEITE	KASSIMI	06/11/1971	KANI	ADS	CAR-094-2024-09-05-2019 0125743	CARTE IDENTITE	201094158357	28/10/2035
MVUE MVUEMBA	XXX	01/01/1960	KIKWIT	ADS	CAR-091-2026-09-01-2021 0242126	TITRE DE SEJOUR	07WG8MDL8	29/07/2031
PROSPER	JUAN	01/09/2000	CARREFOUR	ADS	CAR-092-2027-03-04-20220783306	CARTE IDENTITE	180192253982	14/01/2028
SANGARE	MAMADOU	12/06/1979	BAYOTA	ADS	CAR-095-2024-06-26-20190681510	TITRE DE SEJOUR	3TIM5P3VW6	30/08/2027
TRAORE	DRAMANE	22/04/1985	AGBOVILLE	ADS	CAR-095-2024-10-14-20180610270	TITRE DE SJOUR	T6IWJRXYR	11/05/2028
YHONE	ATHANASE	24/05/1968	COCODY	ADS	CAR-093-2027-07-26-20210254124	TITRE DE SJOUR	0RQQ31508	29/09/2023



**ARRÊTÉ n° 2022-001
portant modification de la composition du Conseil départemental
pour les anciens combattants, victimes de guerre et la mémoire de la Nation**

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles R 613-5 et R 613-7 à R 613-9 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2011 relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-283 du 15 mai 2019 portant nomination des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation du Val-d'Oise notamment son article 1 ;

Vu le décès survenu le 31 octobre 2021 de M. Henri STAELLEN, membre du 2ème collège "au titre des conflits 1939-1945, d'Indochine et de Corée" ;

Vu les lettres de démission du 27 octobre 2021 de M. Philippe BLANCHET et du 11 octobre 2022 de M. Serge PERONNET, membres du 2ème collège "au titre de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie" ;

Vu la candidature de M. René RICOT, président de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite du Val-d'Oise au titre du 3ème collège- "associations de titulaires de décorations" ;

Vu la candidature de M. Bernard DARDON, président départemental de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie pour le 2ème collège "au titre de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie" ;

Vu l'avis favorable sur ces deux candidatures émis par le conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation du Val-d'Oise lors de la réunion plénière du 17 octobre 2022.

ARRÊTE

Article 1 : sont nommés, membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, à compter du 18 octobre 2022 et jusqu'au terme du mandat des membres dudit conseil soit le 31 mai 2023 :

2EME COLLÈGE : collège des anciens combattants et victimes de guerre

• *au titre de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie*

- **M. Bernard DARDON**, en remplacement de M. Serge PERONNET, démissionnaire.

3 EME COLLÈGE : lien entre le monde combattant et la Nation

- associations des titulaires de décorations

- M. René RICOT.

Article 2: La composition du 2ème collège telle que fixée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2019 susvisé est donc modifiée comme suit :

- au titre des conflits 1939-1945, d'Indochine et de Corée

- M. Maurice DAUGUET
- Mme Franina HAVERLAND

- au titre de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

- M. Michel BARLEMONT
- M. Bernard CHANGO
- M. Guy COUTURIER
- M. Bernard DARDON
- M. Jean LICETTE
- Mme Aline MAHIOUT
- M. Ahmed MAOUCHE
- M. Serge WAMANT

Le reste sans changement.

Article 3 : La composition du 3ème collège telle que fixée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2019 susvisé est donc modifiée comme suit :

- associations des titulaires de décorations

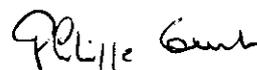
- M. Pierre CORIN
- M. René RICOT
- M. Gérard VIALLET

Le reste sans changement.

Article 4: La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et la directrice du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du Val-d'Oise sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 03 NOV. 2022

Le préfet



Philippe COURT



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Cergy-Pontoise, le 28 septembre 2022

Monsieur le président,

J'accuse réception de votre dossier en date du 28 septembre 2022, au titre du code de l'environnement, livre II, titre 1^{er} (loi sur l'eau) concernant l'opération suivante:

Projet de construction d'immeubles de logements sur la commune d'OSNY
Enregistrée sous le numéro AIOT AIC IMMO OSNY (0100006011)

Votre dossier est actuellement à la :

Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise
Service environnement, agriculture et accompagnement des territoires
Pôle Eau
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105 – 95010 CERGY PONTOISE CEDEX

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La cheffe de service,

AIC IMMO OSNY
110, boulevard Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 28 septembre 2022 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la construction d'immeubles de logements sur la commune d'OSNY et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 28 septembre 2022. Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du contrôle : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : IRIARTE Muriel

Courriel de contact : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

AIC IMMO OSNY

110 BD JEAN JAURES

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 28/09/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100006011

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr

Objet : délégation de signature

Le Directeur,

Vu les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret 2009-1765 du 20 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 13 février 2018 du centre national de gestion nommant M. Bertrand MARTIN directeur des Centres hospitalier d'Argenteuil et de Taverny à compter du 1er juin 2018, prolongé par l'arrêté du 14 janvier 2022,

Vu le contrat du 10/10/2022 portant nomination de Monsieur Alseny DIALLO en qualité de Responsable du service des relations usagers,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Alseny DIALLO**, Responsable du service des relations usagers, pour signer les documents administratifs ci-dessous :

- Transmissions de dossiers médicaux aux patients ou leur représentant légal et ayant droit
- Transmissions de dossiers médicaux dans le cadre de la gestion des demandes indemnitaires, en lien avec notre assureur
- Accusés de réception pour les plaintes et réclamations des patients

Article 2 :

La présente délégation prend effet à compter du 24 octobre 2022.

Fait à Argenteuil, le 24 octobre 2022

Le Directeur
Bertrand MARTIN



Le Responsable du service usagers

Alseny DIALLO